

**FORMULAIRE DE REMARQUES OU DE SUGGESTIONS SUR
LE PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE POLITIQUE DE STATIONNEMENT (PRPS)**

Pour être recevable, ce formulaire¹ doit être transmis à la date du 21 mars 2013 au plus tard soit

- à l'adresse suivante : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Mobilité, rue du Progrès n°80, b1, 1035 Bruxelles, Belgique
- par mail : bruxellesmobilit@mrbc.irisnet.be
- dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans votre maison communale

Afin d'optimiser le traitement de votre réclamation, veuillez remplir le formulaire suivant avec attention.

COORDONNÉES PERSONNELLES (Compléter)			
Nom		Prénom	
Rue		N°	
Commune			
Profession		Signature	

LES REMARQUES OU SUGGESTIONS CONCERNENT LE(S) POINT(S) SUIVANT(S) (Cocher)			
Réglementation du stationnement		Cartes de dérogation « Riverain » (pour les habitants)	
1. Nombre d'emplacements en voirie		22. Conditions d'octroi des cartes « Riverain »	
2. Nombre d'emplacements réglementés		23. Tarifs des cartes « Riverain »	
3. Nombre d'emplacements hors voirie		24. Nombre de cartes par ménage	
4. Zones de stationnement règlementé		25. Validité géographique des cartes « Riverain »	
5. Horaires d'application de la réglementation		26. Durée de validité des cartes « Riverain »	
6. Tarifs et redevances des zones réglementées		27. Carte de « Riverain temporaire »	
7. Emplacements réservés « Handicapés »		28. Carte « Multi-secteurs temporaire »	
8. Zones de livraisons		Cartes de dérogation « Autres usagers »	
9. Stationnement devant les garages		29. Conditions d'octroi des cartes spécifiques	
10. Stationnement pour déménagement		30. Tarifs des cartes spécifiques	
11. Contrôle de la réglementation		31. Validité géographique des cartes spécifiques	
Stationnement des transports alternatifs		32. Durée de validité des cartes spécifiques	
12. Stationnement des vélos		33. Carte « Firmes et indépendants »	
13. Stationnement des deux-roues motorisés		34. Carte « Commerçants ambulants »	
14. Stationnement des voitures-partagées		35. Carte « Chantiers temporaires »	
15. Stationnement des taxis		36. Carte « Etablissements d'enseignement »	
16. Stationnement des poids-lourds		37. Carte « Personnes handicapées »	
17. Stationnement des bus scolaire et autocars		38. Carte « Prestataires de soins urgents »	
Stationnement Hors voirie - Parking Public		39. Carte « Voitures partagées »	
18. Parkings réservés aux riverains		40. Carte « Interventions »	
19. Tarifs préférentiels « Riverain »		41. Carte de stationnement « Visiteurs »	
20. Tarifs préférentiels « Deux roues »		42. Autre (Préciser) :	
21. Parkings de transit			

À COMPLÉTER PAR L'ADMINISTRATION RÉGIONALE		
Numéro de la réclamation ou observation		
Dans le délai de l'enquête publique (21 janvier 2013 au 21 mars 2013)	OUI	NON
Sous pli recommandé à la poste	OUI	NON
La réclamation est-elle recevable ?	OUI	NON

¹ sous pli recommandé à la Poste, conformément à l'Ordonnance. Cependant, toute remarque sera prise en considération.

